



VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY
(LOIR ET CHER)

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le
ID : 041-214101941-20230928-DGS_23_07_04A-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

Date de la convocation : 21 septembre 2023

Conseillers en exercice : 33

PRESIDENT : LORGEUX Jeanny, Maire,

ETAIENT PRESENTS : M. LORGEUX, Maire, Mme ROGER, M. HARNOIS, Mme DEGRAIS, MM. GUIMONET, DUVAL, Mme ESCAMEZ, M. SEGUIN, Adjoints au Maire, MM. HOURY, MORIN, Mme BRETEL, M. CHEMINOT, Mme DOYON, MM. CHENE, LEROY, Mme ORTH, MM. BOURARD, GAVEAU, Mmes MERCIER, BARRY, MARCHAND, MM. SABOURDY, BLANCHARD, Mme GIRAUDET, **Conseillers Municipaux**.

SECRETAIRE : Mme MERCIER, **Conseillère Municipale**.

EXCUSÉS : Mme PERSEGOL, Adjointe au Maire, qui donne pouvoir à Mme BRETEL, Mme POUGET, Adjointe au Maire, qui donne pouvoir à Mme ORTH, M. NAUDION, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à M. BLANCHARD, M. JOLIVET, Conseiller Municipal, M. de REDON, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme GIRAUDET, M. GUENIN, Conseiller Municipal, M. CORDONNIER, Conseiller Municipal.

ABSENTS : Mme PAUCHARD, Conseillère Municipale, M. HOUGNON, Conseiller Municipal.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 17 heures.

CONVENTION – COMICE AGRICOLE 2024 - N° 23/07 – 04/A

Madame DOYON, Conseillère Municipale, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :

"En 2024, la Ville de Romorantin-Lanthenay accueillera le Comice agricole les 29 et 30 juin au Château de Beauvais.

L'organisation de cette manifestation réunit trois co-organisateurs : la Société départementale d'agriculture (SDA), notre Ville et la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois (CCRM), ainsi qu'un partenaire majeur qui est le Conseil Départemental de Loir et Cher.

Afin de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne réalisation et à la réussite de ce comice, une convention doit intervenir pour définir les engagements de chacun.

La SDA est responsable de la partie agricole, c'est-à-dire l'accueil des éleveurs et des exposants qui constituent le comice, ainsi que l'installation des infrastructures correspondantes.

La Ville, quant à elle, en tant que collectivité d'accueil, est chargée de la partie festive et technique (accueil du public, communication, restauration, animations, sécurité etc.), et répond aux besoins de la SDA en apportant le concours technique et humain des services communaux.

Je vous demande d'accepter la convention avec la Société départementale d'agriculture et les autres partenaires telle qu'annexée, et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document y afférent."

.../...



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte la convention avec la Société départementale d'agriculture et les autres partenaires, telle qu'annexée, dans le cadre du Comice agricole 2024 ;
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document y afférent.

Le Maire,
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère
exécutoire de cet acte transmis au représentant de
l'Etat le

05 OCT 2023
Mis en ligne sur le site internet le 06 OCT 2023

Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un
recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois
à compter de la présente publication ou
notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi
par l'application informatique "Télérecours
citoyens" accessible par le site Internet
<https://www.telerecours.fr>

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

La secrétaire,


Jeanny LORGEUX


Laurence MERCIER





Convention relative au Comice agricole de Romorantin-Lanthenay les 29 et 30 juin 2024

Co-organisateurs :

- la Société départementale d'Agriculture de Loir-et-Cher
- la Communauté de communes du Romorantinais et du Monestois (CCRM)
- la Ville de Romorantin-Lanthenay

Partenaire majeur : - le Conseil départemental

Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le

ID : 041-214101941-20230928-DGS_23_07_04A-DE



PRÉAMBULE

Les Comices Agricoles, grandes fêtes de la ruralité pouvant se dérouler dans toute la France, sont des manifestations agricoles dont l'origine remonte au XIX^e siècle.

Tandis que dans certains départements les comices ont été abandonnés, en Loir-et-Cher la volonté du monde agricole, des instances politiques, et la mobilisation des bénévoles, toujours aussi forte d'un canton à l'autre, permet le maintien de ces fêtes aux racines historiques mais qui répondent aux attentes contemporaines.

L'organisation d'un comice agricole réunit deux acteurs principaux : L'Association « Société Départementale d'Agriculture - SDA » et une « collectivité d'accueil ».

Une collectivité représentée par la commune porteuse accueillant physiquement la manifestation appuyée d'un collectif (communes limitrophes, communes d'un canton actuel ou d'un ancien canton, commune d'une communauté de communes...) a la possibilité d'organiser un comice agricole régulièrement.

Pour cela elle pose candidature auprès de la Société Départementale d'Agriculture.

Cette association, la SDA, soutenue par le Conseil Départemental de Loir-et-Cher, s'occupe de tous les comices dans le département (organisée en trois arrondissements : Vendôme, Blois et Romorantin-Lanthenay) ainsi que d'autres animations de promotion des produits agricoles du territoire.

La SDA, via son Conseil d'administration, statue sur la capacité de la collectivité candidate à organiser un comice. Le cas échéant elle accompagnera la collectivité pour l'organisation générale et l'aidera à mettre en œuvre certaines tâches qui lui incombent. D'autres tâches sont pleinement à la charge de la SDA.

VALEURS

Par la présente convention, les signataires s'engagent à réaliser en bonne collaboration l'objectif commun de mise en valeur de la richesse de nos terroirs à travers la diversité de son agriculture, de sa vie associative, de son économie locale et de ses territoires et à mettre en œuvre, à cette fin, tous les moyens nécessaires à la bonne réalisation et réussite du comice agricole.

La valorisation de l'action des organisateurs et des partenaires doit être collégiale, l'organisation des comices étant impossible sans l'action d'un des protagonistes.

Les co-organisateurs

1/ Le rôle de chaque co-organisateur

- **La SDA**

- Responsable de la « partie agricole » : la SDA est en charge d'accueillir les éleveurs et les exposants qui vont constituer le comice et d'installer les infrastructures en lien

La SDA se charge :

- du noyau de la manifestation
- des animaux/éleveurs, des exposants, les salariés agricoles,
(des box/cases d'animaux et des stands/emplacement d'exposition)

- Aide aux besoins de la collectivité :

(partage d'expériences, de contacts, de matériels..)

- **La CCRM**

- Coordonne l'organisation locale du comice agricole
- Participe au financement de l'évènement pour la « partie agricole »
- Assure le lien entre les demandes de la SDA et les moyens mis en œuvre localement

- **La Ville de Romorantin-Lanthenay**

- Responsable de la « partie festive » : tout ce qui permet l'accueil du public :

- communication, fléchage-parking, matériel-implantation, décoration,
- restauration-buvettes, animations, toilettes, sûreté/sécurité, ...
- chaque commune s'occupe de son stand

- Répond aux besoins de la SDA pour l'organisation de la partie agricole :

- budget, matériel, véhicule de transport, personnel, relais local...
- mise à disposition des terrains nécessaires à l'accueil de l'évènement

2/ Apports de chaque co-organisateur pour l'organisation globale

- **La SDA**

- ses moyens humains : membres, bénévoles expérimentés, coordinateur
- son savoir-faire : implantation, administration...
- ses moyens financiers : fonds propres, subvention du Conseil Départemental
- sa connaissance du monde agricole : éleveurs, exposants, ...
- ses partenaires techniques : GDS, Chambre d'Agriculture, services du CD...
- ses contacts/prestataires : sonorisation, chapiteau, stands...
- son matériel : adduction eau, grilles, bâches...
- ses documents guides

- **La CCRM**
 - ses moyens humains pour la coordination et l'organisation de l'évènement
 - ses moyens financiers pour la partie agricole
- **La Ville de Romorantin-Lanthenay**
 - ses moyens financiers : pour la partie festive (budget à constituer)
 - ses moyens techniques : terrain, véhicules, matériel ...
 - ses moyens humains : bénévoles et employés communaux

Les engagements de chacun

SDA 41 (en charge des éleveurs, exposants et salariés agricoles, des installations liées et des remises de récompenses correspondantes)

- Réserver des emplacements privilégiés (à déterminer selon possibilités présentées : à proximité du podium officiel, dans l'entrée, au sein du pôle des communes, à côté des animaux « fleurons », et mettre le matériel de base disponible à disposition) pour la réalisation de « stands » d'exposition de qualité, visible... : établir un plan à soumettre,
- Autoriser et réserver des points de pose pour l'installation des éléments de communication sur tous supports adaptés à la situation (banderoles, flying banners, ...),
- Informer et associer chacun à toutes initiatives d'organisation d'animations particulières (conférences, comice scolaire, expositions...), et ce dès les préparatifs et opérations de communication (point presse, communiqué de presse),
- Réserver la faveur de l'attribution des trophées principaux (et médailles) lors des remises de récompenses (salariés agricoles et éleveurs).

La CCRM :

- Mobiliser et coordonner les communes participantes
- Aider au financement de la SDA pour la partie agricole : 28 000€ de subvention
- Communiquer dans les supports de communication
- Diffuser l'affiche dans les « Abris-bus » urbains, le cas échéant

La Ville de Romorantin-Lanthenay (en charge notamment de la communication et animation)

- Faire apparaître les logos des partenaires institutionnels sur tous supports
- Informer et donner la possibilité à chacun d'apparaître dans les outils de communication : édito, interview,... dans le cas de l'édition de dépliants, d'un journal spécifique, feuille de liaison etc
- Consulter chacun pour la réalisation du carton d'invitation de l'inauguration officielle du dimanche matin et l'établissement de la liste de diffusion
- Faire valider les supports de communication (affiches, invitations, ...) par les co-organisateurs et le CD41
- Informer et associer les co-organisateurs et le CD41 de toutes initiatives d'organisation d'animations particulières (conférences, comice scolaire, expositions...), dès les opérations de communication (point presse, communiqué de presse,...)

Le Conseil départemental s'engage vis-à-vis des co-organisateurs :

- Mettre à disposition animateur/speaker et car podium
- Fournir Tee-shirts + rubalise
- Prêter le matériel disponible (petite sono ambulante, grilles et barrières, ...)
- Aider au financement de la SDA (subvention de fonctionnement annuelle)

Dans la mesure du possible :

- Diffuser l'affiche dans les « Abris-bus »
- Communiquer dans le Loir-et-Cher Info + réseaux sociaux
- Aider, si besoin, pour graphisme affiche et protocole inauguration
- Assistance technique

Cas spécifique du financement :

La SDA dispose pour l'organisation de la partie agricole :

- d'une subvention globale annuelle du Conseil départemental pour les frais généraux (salaires, déplacements, communication, frais de structure)
- d'une subvention spécifique de 28 000€ de la part de la CCRM
- de ses ventes d'emplacements et stands exposants lors du comice
- de ses sponsors
- pas de recette billetterie : entrée gratuite au comice ; sauf animation spécifique

La Ville de Romorantin-Lanthenay dispose pour l'organisation de la partie festive :

- d'une éventuelle participation de chaque commune du collectif
- de la vente d'encarts publicitaires (banderoles parking, édition papier ou internet)
- des ventes en restauration/buvette ou autre
- pas de recette billetterie : entrée gratuite au comice ; sauf animation spécifique

Cas spécifique de la sûreté/sécurité :

La sûreté/sécurité de l'accueil d'une manifestation importante relevant de la responsabilité du maire, la collectivité a la charge de cet aspect de l'organisation. La collectivité assure les préparatifs et la réalisation des dispositifs sécurité/sûreté.

La SDA doit toutefois être associée du processus de préparation du fait de son expertise (expérience des comices précédents), et de ses prérogatives (sécurité éleveurs exposants, infrastructures légères).

Le partenaire majeur doit aussi accompagner la mise en place des éléments de sûreté/sécurité afin d'appuyer les positionnements.

La SDA étant présente à chaque comice, veillera à ce que les règles mises en place soient cohérentes, justes et réalisables d'un comice à l'autre (création de précédents) et doit être conviée à toutes les réunions ou commissions sur le sujet.

CALENDRIER PREVISIONNEL (pour comice vers mi-juin)

Dans les différentes rencontres, réunions (générale, plénière, communication, sûreté/sécurité...) : informer/associer la CCRM et le Conseil Départemental (service de rattachement de la SDA, et élus concernés selon territoire du comice ou de la délégation le cas échéant).

Année précédente « N-1 »

- **Mi-juillet** : réunion élus locaux
- **Septembre** : réunion avec toutes les « forces vives » locales.
Détermination d'une organisation, des responsables
- **Octobre** : rencontre entre la SDA, le bureau du comité de pilotage et les présidents des commissions
- **Novembre** : début du travail des commissions
- **A compter de décembre, 1 fois/ mois** : rencontre entre la SDA, le bureau du comité de pilotage et les présidents des commissions

Année « N »

- **Début d'année N** : signature officielle de la convention entre toutes les parties
- **Février** : réunion entre la SDA et les secrétaires de mairies
- **Mars** : diffusion formulaires d'inscriptions : éleveurs, exposants, salariés agricoles
- **Avril** :
 - réunion « sécurité » avec les autorités
 - grande réunion générale

Signée à le 2023

**Le Commissaire Général
du Comice Agricole
SDA41
Alain PARDE**

**Le Président
de la Société Départementale
d'Agriculture 41
Jacky PELLETIER**

**Le Président du Conseil Départemental
de Loir-et-Cher
Philippe GOUET**

**Le Maire de Romorantin-Lanthenay
Jeanny LORGEUX**

**La première Vice-présidente de la CCRM
Nicole ROGER**